

# INFORMATION

## La prochaine COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE aura lieu le 14 JUIN 2010

### Seront examinés lors de cette séance :

#### DOSSIERS PROMOTION INTERNE

(Rappel : comme il est précisé dans l'article 5 du règlement intérieur de la CAP, les dossiers de promotion interne ne seront examinés qu'une seule fois par an lors de la CAP du 1<sup>er</sup> semestre.

#### DOSSIERS AVANCEMENT DE GRADE

(Rappel : les délibérations entérinant les taux de promotion, après avis du C.T.P, doivent avoir été transmises impérativement au Centre de Gestion. Sans elles, les dossiers d'avancement de grade ne pourront être examinés par la C.A.P. compétente).

#### DOSSIERS DIVERS

(disponibilités, prolongations de stage, révisions de notes...)

**Date limite de dépôt des dossiers pour la CAP  
auprès du CDG : 1<sup>er</sup> MAI 2010  
(le cachet de la poste faisant foi)**

**ATTENTION ! Tout dossier transmis après la date  
limite sera ajourné et reporté à la CAP suivante.**

\*\*\*\*\*

## Le prochain COMITE TECHNIQUE PARITAIRE aura lieu le 2 MARS 2010

Les collectivités et établissements publics rattachés au CTP du Centre de Gestion qui n'ont pas encore saisi cette instance pour les taux de promotion ou qui envisagent de modifier leurs taux, sont invités à le faire dans les meilleurs délais s'ils présentent des dossiers d'avancement de grade à la CAP.

*Yzeure, le 26 Janvier 2010.*